

Image not found or type unknown



déduction main d'oeuvre rachat part concubine

Par **guintchou**, le **07/05/2022 à 16:47**

Bonjour,

suite à ma séparation d'avec ma concubine(union libre), je voudrais racheter la part de celle-ci. Nous avons acheté le bien(maison+terrain) en commun par parts égales. Nous avons payé par parts égales les travaux d'agrandissement et d'amélioration. De mon côté j'ai effectué tous les travaux de main-d'oeuvre.

Puis-je évaluer ceux-ci et les déduire lors du rachat de la part de ma concubine!

cordialement

Par **youris**, le **07/05/2022 à 20:15**

bonjour,

selon une jurisprudence constante, votre main d'oeuvre ne doit pas être pris en compte pour évaluer la valeur de la part que vous voulez acheter.

il appartient à l'autre indivisaire de fixer le prix de vente de sa part, vous êtes d'accord ou pas.

salutations

Par **guintchou**, le **08/05/2022 à 14:40**

Merci pour votre réponse... mais d'autres personnes auraient-elles la même réponse ou une réponse différente !

cordialement

Par **youris**, le **08/05/2022 à 15:34**

je l'ignore mais vous pouvez consulter un avocat.

vous pouvez consulter ce lien sur ce sujet:

[remboursement main d'oeuvre concubin](#)